



# MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE:

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 2 JUIN 2025 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 111, 5<sup>ÈME</sup> AVENUE DU LAC-CROCHE SUD.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AINSI QUE L'IMPLANTATION D'UNE REMISE. L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE SERAIT À 1 MÈTRE DE LA LIGNE LATÉRALE DROITE. LA REMISE SERAIT SITUÉE À 3 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT DU TERRAIN. L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 337-2016 STIPULE QUE LES ESPACES DÉFINIS COMME ÉTANT LES MARGES DOIVENT ÊTRE LIBRES DE TOUTE CONSTRUCTION.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

LUNDI LE 2 JUIN 2025  
À 20 :00 HEURES  
AU 301, RUE SAINT-JACQUES  
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset, CPA  
Directrice générale et greffière-trésorière